

## Floralife® Europe GmbH

Date d'émission: 13.06.2007, Révision: 31.05.2007

**01 Identification de la substance / préparation et de la société****Produit:** Floralife 200 clear**Utilisation:** Aliment pour fleurs à couper**Numero d'article:** 100030, 100040, 100050. - Seulement pour usage professionnel.**Société:** Floralife® Europe GmbH

Robert-Bosch-Straße 2

67269 Grünstadt

**Téléphone:** +49 (0) 63 59 80 04-0 (Ansprechpartner: Herr J.Otte)**Téléfax:** +49 (0) 63 59 80 04-50**Numéro de téléphone en cas d'urgence:** +49 (0) 6131 19 240**urgence:** (Centre d'information toxicologique, université Mayence (Allemagne).  
Fax +49 (0) 6131 232 468).**02 Composition / informations sur les composants**

Substance	EINECS/ ELINCS	CAS	INDEX	Conc. [%]	Symb. / phras. R
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)		55965-84-9	613-167-00-5	0,0015 - < 0,06	N-T-23/24/25-34-43-50/53
Acide citrique	201-069-1	77-92-9		1 - < 20	Xi-36

**03 Dangers possibles**

R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**04 Premiers secours**

Indications générales:	En cas de projection de produit, changer de vêtements immédiatement.
Après inhalation:	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané:	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil non contaminé.
Après ingestion:	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne faire vomir la personne contaminée par le produit que si elle a toute sa connaissance. Demander l'avis d'un médecin.
Indications pour le médecin:	Traiter les symptômes.

## Floralife® Europe GmbH

Date d'émission: 13.06.2007, Révision: 31.05.2007

**05 Mesures de lutte contre l'incendie**

Agent d'extinction approprié:	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié:	Jet d'eau.
Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion:	Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO), vapeurs/gaz irritants.
Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:	Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Indications complémentaires	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Mesures de prudence relatives aux personnes:	En cas de vapeurs/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Sol très glissant suite au déversement du produit.
Mesures de protection de l'environnement:	Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Procédé de nettoyage:	Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**07 Manipulation et stockage**

Indications pour l'utilisation en toute sécurité:	Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:	Le produit n'est pas combustible. Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:	Stockage en magasin seulement dans leurs emballages d'origine et bien fermés.
Indications concernant les stockages en commun:	Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Données complémentaires concernant les conditions de stockage:	Conserver les récipients hermétiquement fermés. Stocker au frais. Stocker au sec.

## Floralife® Europe GmbH

Date d'émission: 13.06.2007, Révision: 31.05.2007

**08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques:</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Composants possédants une valeur limite d'exposition:	non applicable
Protection respiratoire:	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2.
Protection des mains:	Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).
Protection des yeux:	Lunettes de protection.
Protection corporelle:	Vêtement de protection léger.
Mesures générales de protection:	Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Mesures d'hygiène:	Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement:	non déterminé

**09 Propriétés physiques et chimiques**

Etat:	liquide
Couleur:	incolore / jaunâtre
Odeur:	pratiquement inodore
Valeur du pH:	1,6 (20°C)
Valeur du pH (1 %):	non déterminé
Point d'ébullition [°C]:	non déterminé
Point d'éclair [°C]:	non applicable
Température d'inflammation [°C]:	non applicable
Limite inférieure d'explosion:	non applicable
Limite supérieure d'explosion:	non applicable
Propriétés comburantes:	non
Pression de vapeur [kPa]:	non déterminé
Densité [g/ml]:	1,24 (20°C)
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]:	non applicable
Solubilité dans l'eau:	soluble
Coefficient de partage n-octanol/l'eau (log Pow):	non déterminé
Viscosité:	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non applicable
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Point de fusion [°C]:	non déterminé
Auto-inflammation [°C]:	non applicable
Température de décomposition [°C]:	non déterminé

**Floralife® Europe GmbH**

Date d'émission: 13.06.2007, Révision: 31.05.2007

**10 Stabilité et réactivité**

Réactions dangereuses:	Pas de réaction dangereuse connue.
Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**11 Informations toxicologiques**

Toxicité orale aiguë OECD 401:	non déterminé
Toxicité dermale aiguë OECD 402:	non déterminé
Irritation primaire cutanée OECD 404:	non déterminé
Irritation oculaire OECD 405:	non déterminé
Toxicité aiguë par inhalation OECD 403:	non déterminé
Sensibilisation OECD 406:	non déterminé
Mutagénèse:	non déterminé
Toxicité sur la reproduction:	non déterminé
Cancérogénèse:	non déterminé
Expériences issue de la pratique:	Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques générales:	Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

**12 Informations écologiques**

Toxicité sur poissons:	non déterminé
Toxicité sur daphnies:	non déterminé
Comportement dans les compartiments de l'environnement:	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration:	non déterminé
Toxicité sur bactéries:	non déterminé
Biodégradabilité:	non déterminé
DCO:	non déterminé
DBO 5:	non déterminé
AOX-remarque:	De part sa formulation, le produit contient un halogène lié organiquement. Il peut contribuer à la valeur en AOX à la sortie des stations d'épuration ou dans les eaux résiduaires.
2006/11/CE:	oui
Indications générales:	Données écologiques ne sont pas disponibles.

## Floralife® Europe GmbH

Date d'émission: 13.06.2007, Révision: 31.05.2007

<b>13 Considérations relatives à l'élimination</b>
--

Elimination / Produit:	Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.
Catalogue européen des déchets (recommandé):	070199
Elimination / Emballage non nettoyé:	Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

<b>14 Informations relatives au transport</b>
---

<b>Classification selon ADR:</b>	marchandise non-dangereuse
Désignation:	
Classification:	
Factor (ADR 1.1.3.6):	
LQ (ADR 3.4.6):	
Numéro de danger:	
Étiquettes de danger:	
<b>Classification selon IMDG:</b>	not classified as "Dangerous Goods"
Désignation:	
Classification:	
Étiquettes de danger:	
LQ [l,kg]:	
EmS:	
<b>Classification selon IATA:</b>	not classified as "Dangerous Goods"
Désignation:	
Classification:	
Étiquettes de danger:	

<b>15 Informations réglementaires</b>
---------------------------------------

<b>Classification:</b>	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives communautaires.
------------------------	---

**Symbole de danger:**

Contient: Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)

R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

S 2: Conserver hors de la portée des enfants. S 24: Éviter le contact avec la peau. S 37: Porter des gants appropriés.

**15.1 Caractéristique particulière de préparations spéciales**

non applicable

**Floralife® Europe GmbH**

Date d'émission: 13.06.2007, Révision: 31.05.2007

---

**15.2 Sources de documentation**

CEE: 91/155 (2001/58); 67/548 (2004/73, 29. ATP); 1999/45 (2006/8); 91/689 (2001/118); 89/542; 1999/13; 2004/42

Informations relatives au transport: ADR (2007); IMDG-Code (33. Amdt.); IATA-DGR (2007)

**15.3 Réglementations nationales (FR)**

Non déterminé.

**16 Autres données**

---

(Informations sur les composants - position 02)

R 23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 34: Provoque des brûlures.

R 36: Irritant pour les yeux.

R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**16.1 Indications complémentaires**

Observer les restrictions d'emploi: oui

VOC (1999/13/EG): non déterminé

Tarif douanier: non déterminé

**16.2 Informations sur les composants**

2004/42/EG: non applicable

UBA-Enregistrement: non applicable

648/2004/EG, Contient: non applicable

**16.3 Positions modifiées**